

**PROCÈS VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 25 MARS 2025 A 19 HEURES 00**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, Mme CHALMEAU Vanina, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut, FAULCONNIER Dominique, M. DURVILLE Nicolas, M. FABRICI Vincent.

Absents excusés avec pouvoir : M. JACQUOT Fabrice (pouvoir à Thibaut GIRAUDON jusqu'à 20h).

A partir de 20h M. Thibaut GIRAUDON (pouvoir à Elodie CHALMEAU).

Absents excusés sans pouvoir : A partir de 20h M. JACQUOT Fabrice

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Vanina.

Convocation du quatorze mars deux mil vingt-cinq adressée le dix-huit mars deux-mil-vingt-cinq à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2025
- Vote du compte gestion 2024,
- Vote du compte administratif 2024,
- Vote de l'affectation du résultat 2024,
- Vote des taux d'imposition 2025,
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires,
- Vote du budget primitif 2025,
- Restauration du tableau St Roch,
- Terrain multisport – Demande de subvention au Conseil Départemental,
- Questions diverses.

Il est constaté que le quorum est atteint

Désignation du secrétaire de séance.

Mme Vanina CHALMEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés dus procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.

2025-11 – Budget commune – Vote du compte de gestion 2024

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du budget de la commune a été réalisé par le Trésorier d'Auxerre, M. HETTICH Thibaut, et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier.

2025-12 – Budget commune -Vote du compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par l'ordonnateur M. Christian BOULEY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

La première adjointe, Mme Sylvie DUMESNIL, assure la présidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les différents comptes,

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2024 de la Commune qui s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2024	299 087.90	436 730.72	21 961.98	132 172.51	421 049.88	568 903.23
Résultats reportés 2023		234 599.84	81 929.76		81 929.76	234 599.84
TOTAUX	299 087.90	671 330.56	203 891.74	132 172.51	502 979.64	803 503.07
RESULTATS CUMULE		372 242.66	71 719.23			300 523.43
RESTES A REALISER 2024			0		0	
RESULTATS DEFINITIFS		372 242.66	71 719.23			300 523.43

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier.

2025-13 – Budget commune - Affectation du résultat

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur et considérant que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 372 242.66 € et un déficit d'investissement de 71 719.23 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'affectation du résultat,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2024 au Budget Primitif 2025 de la Commune de la façon suivante :

- la somme de 71 719.23 € au compte 1068 en recette d'investissement (Excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit d'investissement,
- le solde, soit 300 523.43 €, au compte 002 en recette de fonctionnement (Résultat d'exploitation reporté).

2025-14 – Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire propose de garder les mêmes taux pour l'année 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE la reconduction des taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 38,66%,
- Taxe foncière non bâtie : 34,84%,

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le Maire indique qu'il est possible d'augmenter le taux sans impacter les autres. Il demande au conseil municipal s'il souhaite augmenter ce taux et présente la simulation suivante :

Taux	9.49% (taux 2024 reconductible)	10%	10.31%
Recettes	7 023€	7 608€	7 844€

Le CONSEIL MUNICIPAL

après avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à la majorité des membres présents ou représentés,

-DECIDE la reconduction du taux suivant :

Taxe d'habitation (uniquement sur résidence secondaire) : 9,49 %.

2025-15 – Budget commune – Vote du budget primitif 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2025 et après avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE par chapitre les dépenses et les recettes par section,
- ADOPTE le budget primitif de l'année 2025 qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	614 971.00€	Dépenses :	402 967.23€
Recettes :	713 743.43€	Recettes :	402 967.23€
Excédent de 98 772.43			

- AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

2025- 16– Restauration tableau Saint Roch

Monsieur le Maire présente le devis de Madame LEMOT Martine, diplômée d'état INP-IFROA, agréée Musée et Monuments historiques qui s'élève à 10 720,00€ HT soit 12 864.00€ TTC.

Il propose de faire des demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CHARGE le Maire de signer le devis et de faire les demandes de subventions.

2025- 17– Terrain multisports – Demande de subvention

En 2024, le conseil municipal a décidé d'investir dans un terrain multisport et de l'installer à proximité du terrain de jeux existant afin de créer un ensemble. Les demandes de subvention ayant toutes reçues une réponse négative le Maire propose de renouveler les demandes. Chitry est éloignée de 13 kms de Chablis et d'Auxerre. Ce choix a été motivé par le fait qu'une infrastructure de ce type permettrait au plus grand nombre d'habitants de pratiquer une activité sportive de par sa gratuité, sa situation proche du lieu de vie, de sa diversité de sports adaptée à tous les niveaux.

C'est également un moyen de lutter contre la sédentarité, un moyen d'échange intergénérationnel, une aide à l'intégration des nouveaux habitants.

Les élèves des 2 classes pourront s'y rendre à pied afin de réaliser les séances de sport prévues dans le programme de l'éducation nationale.

Le plan de financement établi est le suivant il a déjà fait l'objet de la délibération n° 2025-01 en date du 7 janvier 2025.

DEPENSES		RECETTES	
Terrain Multisport - HT	50 630,00 €	ANS - 20 % du HT	18 836.00 €
Plateforme - HT	43 550.00 €	DETR 2025 - 20 % du HT	18 836.00 €
		Conseil Départemental Pacte Territoire Village de l'Yonne Plus 2025, 40%	37 672.00 €
TOTAL HT	94 180.00 €	Fonds propre – 20% HT	18 836.00 €
TVA	18 836.00€	Fonds propre TTC	18 836.00 €
TOTAL TTC	113 016.00 €	TOTAL TTC	113 016.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à 6 Pour, 1 Contre, 3 Abstentions,

- VALIDE le renouvellement du projet de création d'un terrain multisports et de la plateforme ainsi que le plan de financement présenté en séance et détaillé ci-dessus,
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès des services de l'état dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2025,
- CHARGE le Maire de solliciter le renouvellement de la subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipements- Génération 2025
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre de Pacte Territoire Village de l'Yonne Plus 2025,
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment la convention fixant les conditions d'utilisation des équipements avec l'école,
- PRÉCISE que la part communale restant à charge est inscrite au budget 2025.

Questions diverses

- Devis SDEY – Eclairage public Chemin de Champagne – Reste à charge de la commune : 3 191.03
Les membres du conseil sont favorables à l'implantation de ce lampadaire
- Devis Stéphane JEANDEAUX – Eclairage route de Saint Bris
Les membres du conseil y sont favorables.
- Monsieur le Maire présente la proposition de totem qui sera installée devant l'église. Totem est une signalisation touristique du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance
Vanina CHALMEAU



Le Maire
Christian BOULEY